

Du 3 Décembre au 4 Janvier

Direction de l'administration pénitentiaire

APPORTER UN COLIS DE FIN D'ANNÉE À UN PROCHE INCARCÉRÉ

NON



OUI

Le poids total du colis (transmis en 1 ou, sur autorisation exceptionnelle du chef d'établissement, 2 paquets) ne doit pas dépasser 5 kg.

Si vous apportez le colis directement à l'établissement, renseignez-vous au préalable sur le contenant autorisé (sac de type «sac de linge parloirs», etc.)

Mettez dans le colis la liste de tout ce qu'il contient, avec le nom de la personne détenue, son prénom et son numéro d'écrou. Précisez votre nom et prénom en bas de cette liste. Soyez attentif aux emballages, ils sont très réglementés !

QUI PEUT APPORTER UN COLIS ?

- Les personnes qui ont un permis de visite permanent.
- Si vous n'avez pas de permis de visite, vous pouvez cependant exceptionnellement solliciter l'autorisation du chef d'établissement qui pourra alors vous délivrer une autorisation si la personne détenue ne reçoit pas de visite. Prenez soin de faire votre demande à l'avance pour que le chef d'établissement ait le temps de vous répondre.
- Un visiteur de prison.
- Une association disposant d'une autorisation d'accès à l'établissement.
- Un aumônier agréé.
- Un représentant consulaire.

Une association disposant d'une autorisation d'accès à l'établissement et proche du lieu de détention peut corfectionner un colis à partir des denrées et objets autorisés que vous lui remettez à cette fin ; cette somme ne peut pas excéder 50 Euros. (Seuls les colis de Noël)

Liste de ce que vous pouvez apporter
Nom (SUI)
Prénom (SUI)
N° d'établissement
N° de la cellule
N° de la chambre
N° de la salle de travail
N° de la salle de repos
N° de la salle de toilette
N° de la salle de douche
N° de la salle de cuisine
N° de la salle de lavage
N° de la salle de rangement
N° de la salle de stockage
N° de la salle de stockage des objets
N° de la salle de stockage des documents
N° de la salle de stockage des livres
N° de la salle de stockage des journaux
N° de la salle de stockage des magazines
N° de la salle de stockage des CD/DVD
N° de la salle de stockage des DVD
N° de la salle de stockage des jeux vidéo
N° de la salle de stockage des jeux de société
N° de la salle de stockage des jouets
N° de la salle de stockage des vêtements
N° de la salle de stockage des chaussures
N° de la salle de stockage des accessoires
N° de la salle de stockage des objets personnels
N° de la salle de stockage des objets de valeur
N° de la salle de stockage des objets de collection
N° de la salle de stockage des objets de curiosité
N° de la salle de stockage des objets de décoration
N° de la salle de stockage des objets de culture
N° de la salle de stockage des objets de sport
N° de la salle de stockage des objets de loisirs
N° de la salle de stockage des objets de divertissement
N° de la salle de stockage des objets de détente
N° de la salle de stockage des objets de relaxation
N° de la salle de stockage des objets de bien-être
N° de la salle de stockage des objets de santé
N° de la salle de stockage des objets de soins
N° de la salle de stockage des objets de beauté
N° de la salle de stockage des objets de toilette
N° de la salle de stockage des objets de parfums
N° de la salle de stockage des objets de cosmétiques
N° de la salle de stockage des objets de maquillage
N° de la salle de stockage des objets de soins de peau
N° de la salle de stockage des objets de soins de cheveux
N° de la salle de stockage des objets de soins de dents
N° de la salle de stockage des objets de soins de pieds
N° de la salle de stockage des objets de soins de mains
N° de la salle de stockage des objets de soins de visage
N° de la salle de stockage des objets de soins de corps
N° de la salle de stockage des objets de soins de pieds
N° de la salle de stockage des objets de soins de mains
N° de la salle de stockage des objets de soins de visage
N° de la salle de stockage des objets de soins de corps

Contact

CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS LE COLIS



Il faut que les produits puissent rester à l'air libre ; choisir des aliments qui se conservent facilement



Emballer les aliments dans des boîtes en plastique transparent ou des sachets plastiques (type sachets de congélation) fermés avec des élastiques ou des liens sans métal



Nécessaire de courrier



Livres



Agenda



Linge de toilette



Photos, dessins d'enfants



Illustration : MIE by Estimprim - 2017

En application de la note JUSK1440037N du 17 novembre 2014 relative aux dispositifs des fêtes de fin d'année et de la circulaire JUSK1140029C du 20 février 2012 relative au maintien des liens extérieurs des personnes détenues par les visites ou l'envoi et la réception d'objets.



Les bénévoles et les prestataires de l'accueil des familles, ainsi que les surveillants des parloirs, peuvent vous renseigner.